



SEANCE du 21 octobre 2016

Présents:

Mr MEURENS, Aubel - Mr FYON, Baelen - ~~Mr BOLLAND, Blégny~~ - Mr DEWEZ, Dalhem - Mr YLIEFF, Dison - ~~Mr JEHOLET Herve~~ - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - ~~Mr SENDEN, Olne~~ - ~~Mr GODIN, Pepinster~~ - Mr WIMMER, Plombières - ~~Mme DANIEL, Soumagne~~ - Mr HOUSSA, Spa - ~~Mr ANCION, Sprimont~~ - Mr BOURY, Theux - Mr D'OULTREMONT, Thimister-Clermont - ~~Mr BELTRAN, Trœz~~ - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusé(s) : Messieurs JEHOLET, GODIN et ANCION

SEANCE PUBLIQUE

1. **Approbation du PV du Conseil du 15 juillet 2016**

Le conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil du 15 juillet 2016.

2. **Professionalisation ou promotion d'un lieutenant – Décision**

Suite au courrier émanant des autorités de tutelle demandant que la zone choisisse une des deux procédures pour la désignation d'un lieutenant professionnel : soit par promotion, soit par professionnalisation, le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide de:

- Modifier le règlement de sélection et choisir la professionnalisation conformément au titre 3 de l'AR statut administratif du 19/04/2014
- Informer les Autorités de Tutelle de cette décision

3. **Professionalisation de sapeur-pompier**

Suite à diverses modifications liées au personnel opérationnel de la zone, on constate l'augmentation considérable du nombre d'heures à récupérer pour les professionnels induisant l'impossibilité technique d'assurer la garde de 14 hommes au poste de Verviers.

Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide de:

- Professionnaliser en interne 4 sapeurs-pompier volontaires supplémentaires (6 au lieu de 2) de manière provisoire et de modifier le recrutement en cours en augmentant le nombre de pompier à engager de 2 à 6 agents ;
- Evaluer la situation à chaque fin de carrière d'un pompier professionnel afin de déterminer si le remplacement est nécessaire ou déjà réalisé anticipativement ;
- Organiser annuellement des examens de professionnalisation pour limiter la charge administrative.

4. **Permis de conduire camion – Cahier des charges et fixation conditions marché**

Le nombre de sapeurs-pompier détenteurs du permis C est insuffisant pour permettre l'envoi des secours des différents postes de la zone. De plus, les futures ambulances auront un MMA supérieures à 3,5T nécessitant un permis C pour les conduire.

Il convient donc de lancer un marché afin d'organiser une formation « PERMIS C » pour le personnel zonal. Le nombre de permis nécessaire est estimé à 50.

Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide de:

- Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publicité
- Approuver le cahier spécial des charges

5. Convention Ville de Verviers - Marché conjoint d'emprunts – Reconduction pour 2017
En sa séance du 1^{er} juillet 2015, le Conseil de zone avait approuvé une convention de marché conjoint d'emprunts avec la ville de Verviers pour l'exercice 2016.
Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide de:
- Autoriser la reconduction en 2017 du marché d'emprunts conjoint actuel avec la Ville de Verviers.
6. Situation de caisse au 30/06/2016
Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le P.V. de vérification de caisse au 30/06/2016 proposé par la comptable spéciale.
7. Budget 2016 - Modifications budgétaires N° 2
Le Président présente le tableau du service ordinaire et souligne les économies réalisées notamment en matière de frais de fonctionnement et l'équilibre budgétaire à l'exercice propre.
Le Président présente le tableau du service extraordinaire et développe les montants relatifs à l'acquisition de 2 terrains destinés à la construction d'une nouvelle caserne à Herve et à Verviers.
La comptable spéciale prendra contact rapidement avec les communes relativement à la procédure de demande de dérogation éventuelle, pour les communes qui le souhaitent, afin de mettre hors balise les montants de ces investissements.
Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter les modifications budgétaires N°2 du budget 2016 telles que proposées par la comptable spéciale.
8. Demande de délégations de pouvoirs du Conseil au Collège de zone
Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, autorise le collège à exercer les attributions suivantes :
- la prestation de serment du personnel à l'exception des officiers ;
 - la fin de stage (nomination à titre effectif du personnel volontaire) initié avant le passage en zone ;
 - toutes les compétences autorisées, relatives au statut administratif du personnel opérationnel, et reprises en annexe.
9. Commandant de zone – Déclaration de vacance de la fonction
Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide de:
- Déclarer la vacance de la fonction de commandant de zone de secours ;
 - Fixer la date du 30/11/2016 comme délai dans lequel l'acte de candidature peut être introduit de manière recevable ;
 - Approuver le règlement de sélection repris en annexe ;
 - Fixer la composition de la commission de sélection comme suit :
 - Le président : Mr BOURY
 - Un spécialiste en RH ou en management : Monsieur VANBOSSCHE Etienne, directeur du pôle stratégie et organisation à la SWDE
 - Un commandant de zone : Olivier LOWAGIE, Zone WAPI
 - Le Gouverneur de la Province de Liège : Monsieur Hervé JAMAR ou son représentant
 - Deux Bourgmestres : Madame TARGNION et Monsieur JEHOLET, Membres du collège
 - Un représentant du SPF Intérieur : Monsieur GLORIE ou son représentant
10. Convention Province – Marché conjoint - Acquisition de combustible de chauffage
Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention avec la Province pour le marché conjoint d'acquisition de combustible de chauffage.
11. Epreuves physiques de recrutement – Adaptation
Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide d'adapter le règlement des épreuves physiques de recrutement de sapeurs-pompiers et d'ambulanciers volontaires ainsi que de professionnalisation de sapeurs et d'un lieutenant, comme suit en ajoutant un paragraphe relativement à l'épreuve des tractions :

« La candidate féminine est suspendue à la bombe, bras tendus et mains en pronation (pouces vers l'intérieur), les pieds ne touchant pas le sol. Au signal, elle doit amener le menton au-dessus de la bombe et maintenir cette position le plus longtemps possible.

La cotation se fait sur 10 points. 1 point accordé par 3 secondes accomplies de maintien de la position. Un essai est accordé à la candidate. Il n'y a pas de cotation intermédiaire. L'épreuve se termine dès que la position n'est plus respectée.»

12. Convention Ville de Verviers – Services postaux

Vu les Circulaires des 15 novembre 2010 et 18 février 2011 portant sur la mise en concurrence des services postaux, le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la convention avec la Ville de Verviers pour réaliser nos envois postaux.

Les membres du conseil de zone charge la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

C. LIEGEOIS,



Secrétaire

P. BOURY



Président

